

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES
Le Bourg
37120 CHAVEIGNES

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mardi 04 septembre 2018 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du 12 juin 2018 et du 20 juillet 2018
- ✓ Aménagement de la RD 757 : choix de l'entreprise
- ✓ Assainissement des eaux usées : travaux sur le réseau et sur les postes de refoulement
- ✓ Virement de crédit
- ✓ Assainissement des eaux usées : convention de déversement des eaux usées du Relais du Plessis
- ✓ Assainissement des eaux usées : convention de déversement des eaux usées d'Intermarché
- ✓ Dissolution de la Caisse des Ecoles
- ✓ SIEIL : adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence « Eclairage Public »
- ✓ Marché Fermier
- ✓ Questions diverses

Séance du 04 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 août 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE,

Etaient absents : Cynthia DIEU-COURRÈGES, Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ,
Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter un sujet à l'ordre du jour : convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour la mission de conseil en recrutement.

Le conseil municipal donne son accord à cette proposition.

DELIBERATION N°2018-09-04-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUIN 2018 ET DU 20 JUILLET 2018

Aucune observation n'ayant été formulée, les comptes rendus des séances du 12 juin 2018 et du 20 juillet 2018 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-09-04-02

AMENAGEMENT DE LA RD 757 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération n°2018-06-12-02 du 12 juin 2018, le lancement de la consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics pour l'aménagement de la RD 757 entre l'entrée de l'agglomération et l'entrée de Richelieu.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir après négociations, l'offre de TPPL/HEGRON, décomposée de la manière suivante :

<u>RECAPITULATIF BASE</u>	
Secteur 1 :	104 025.82 € HT
Secteur 2 :	153 602.65 € HT
Secteur 3 :	132 370.14 € HT
TOTAL Base :	389 998.61 € HT
Option : fourniture et pose de bordure P1	8 949.00 € HT
<u>TOTAL Base avec option</u>	398 947.61 € HT

<u>RECAPITULATIF VARIANTE</u>	
Secteur 1 :	104 025.82 € HT
Secteur 2 :	153 602.65 € HT
Secteur 3 :	132 370.14 € HT
TOTAL Base :	389 998.61 € HT
Optimisation du planning et réalisation des secteurs 1 et 2 en simultanée :	- 15 000.00 € HT
Option : fourniture et pose de bordure P1 (compris dans l'offre)	0.00 € HT
<u>TOTAL variante avec option</u>	374 998.61 € HT

Le Conseil municipal décide :

- ✓ d'attribuer le marché avec la variante pour les travaux de ré-aménagement de la RD n°757 à TTPL/HEGRON dans les conditions fixées ci-dessus,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au compte 2151, opération 84

DELIBERATION N°2018-09-04-03
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
TRAVAUX SUR LE RESEAU ET SUR LES POSTES DE REFOULEMENT

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis relatifs au réseau d'assainissement :

DESIGNATION DES TRAVAUX	
Divers travaux sur le réseau et les postes de relèvement : installation de barres antichute, remise en état des trappes, débitmètres et réhabilitation du poste de refoulement Impasse de la Palinière	65 796.00 €
Renouvellement et mise à jour des Sofrel des postes de refoulement	9 362.00 €
TOTAL HT	75 158.00 €
TOTAL TTC	90 189.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les devis de l'entreprise SOGEA pour un montant de 90 189.60 € TTC.

DELIBERATION N°2018-09-04-04
VIREMENT DE CREDIT

Le conseil municipal décide les virements de crédit suivants :

Budget principal :

Dépenses :

Investissement : Art 2151 Opération 83 -----	+ 1 000.00 Euros
Investissement : Art 2151 Opération 84 -----	+ 20 000.00 Euros
Fonctionnement : Art 615231 -----	- 21 000.00 Euros
Fonctionnement : Art 023 -----	+ 21 000.00 Euros

Recettes :

Investissement : Art 021 -----	+ 21 000.00 Euros
--------------------------------	-------------------

Budget Assainissement :

Dépenses :

Investissement : Art 2156 -----	+ 18 500.00 Euros
Fonctionnement : Art 61528 -----	- 12 000.00 Euros
Fonctionnement : Art 622 -----	- 6 500.00 Euros
Fonctionnement : Art 023 -----	+ 18 500.00 Euros

Recettes :

Investissement : Art 021 -----	+ 18 500.00 Euros
--------------------------------	-------------------

DELIBERATION N°2018-09-04-05
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DU RELAIS DU PLESSIS

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la convention pour le déversement des eaux usées provenant du Relais du Plessis dans le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'établissement d'une telle convention et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

DELIBERATION N°2018-09-04-06
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES D'INTERMARCHÉ

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la convention pour le déversement des eaux usées provenant d'Intermarché dans le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'établissement d'une telle convention et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

DELIBERATION N°2018-09-04-07
DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la caisse des écoles de Chaveignes apparaît toujours dans le répertoire SIRENE de l'INSEE. Selon l'article L212-10 du code de l'éducation, lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal. Comme tel est le cas pour celle de Chaveignes, Monsieur Le Maire propose sa dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la dissolution de la caisse des écoles de Chaveignes à partir du 1^{er} octobre 2018.

DELIBERATION N°2018-09-04-08
SIEIL
ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TOURAINE VALLEE DE L'INDRE
POUR LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur Le Maire informe que par délibération du 27 mars 2018, le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) a accepté la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence « Eclairage Public » et qu'il est nécessaire de se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence « Eclairage Public » au sein du SIEIL.

DELIBERATION N°2018-09-04-09
MARCHE FERMIER

Monsieur le Maire expose le programme du marché fermier. Il est décidé de demander au CPIE s'il possède une exposition sur les plantes aromatiques et médicinales. Actuellement, 42 exposants sont inscrits. Différentes relances sont effectuées (écoles, exposants). Contacter le propriétaire pour les parkings. La réalisation des pancartes se fera le lundi 1^{er} octobre à 19 h afin d'effectuer le panneautage les week-end du 7 et 14 octobre.

DELIBERATION N°2018-09-04-10
CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE
POUR LA MISSION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire relative à la création de la mission de conseil en recrutement,

Vu le devis en date du 03 septembre 2018 accompagné du projet de convention relative à la mission sus exposée,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour le Conseil en recrutement d'un poste d'un rédacteur/adjoint administratif au sein des effectifs de la commune
- ✓ De confier la mission d'assistance au recrutement au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'Autorité Territoriale,
- ✓ De procéder au mandatement, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire

La convention est conclue pour toute la durée de la mission confiée.

DELIBERATION N°2018-09-04-11
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- ✓ Des différentes invitations reçues.
- ✓ Du rendez-vous avec des représentants de l'Office National des Forêts, le 1^{er} octobre à 9 h 30.
- ✓ De la réunion publique concernant le PLUi le mardi 02 octobre à la salle des fêtes.

Le conseil municipal discute :

- ✓ Des problèmes de stationnement rue des Amandiers.
- ✓ De la parution de Chaveignes Contact.
- ✓ Du non-respect des sens interdits

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 09 octobre 2018 à 20 h.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.